



**CONSEIL COMMUNAL  
DE VUFFLENS-LA-VILLE**

**PV N° 1/2012**

**Procès-verbal du Conseil communal du 26 avril 2012**

**1. Accueil, Ordre du jour**

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Yves Trottet, a ouvert cette séance en saluant les membres de l'Assemblée, de la Municipalité ainsi que le public.

**2. Contrôle des présences**

36 membres présents, 7 membres absents excusés, 2 membres absents non excusés : M. Olivier Duperrut, Mme Yvette Fishman.

**3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL de la séance du 14 décembre 2011**

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2011 n'a suscité aucun commentaire et a été adopté à l'unanimité des voix, moins 1 abstention.

**4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du 23 janvier 2012**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2012 n'a suscité aucun commentaire et a été adopté à l'unanimité des voix, moins 1 abstention.

**5. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

- M. Yves Trottet, Président, a rappelé à l'Assemblée qu'à la prochaine séance du Conseil communal du 13 juin 2012, l'Assemblée devra réélire pour une année :

1) le bureau, actuellement formé de :

Yves Trottet, Président ; Yvette Fishman, 1<sup>ère</sup> vice-présidente ; René Parrat, 2<sup>ème</sup> vice-président ; Marc Furrer et François Besançon, scrutateurs ; Anne Pichard et Olivier Duperrut, vice-scrutateurs ; Regula Heck-Tobler, secrétaire ; Cornélia Gindroz, secrétaire suppléante.

2) La commission des finances, actuellement formée de : Monique VERLY, Présidente, Marc FLURY, Hervé BANDINI, Marcel GERMANN, Sébastien JAQUIER.

3) La commission de gestion, actuellement formée de : Bernard BUETTAKER, Président, Joseph VANDERWECKENE, Gheorghe GIBAN, Muriel ROSSEL-BENEY, Dominique BLANC.

M. Yves Trottet, Président, a rappelé que les membres du bureau et des commissions permanentes étaient rééligibles, à l'exception des présidents sortants des commissions des finances et de gestion et que pour sa part il était prêt à accepter un nouveau mandat d'une année en qualité de président du Conseil communal.

- M. Yves Trottet, Président, a par ailleurs remercié la Municipalité d'avoir publié sur le site web de la commune les préavis soumis au Conseil ainsi que les commissions chargées d'étudier ces objets. Pour ce qui touche le législatif, les procès verbaux seront également publiés sur le site, à partir du moment où ils auront été adoptés par le Conseil.

**6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

**M. Roger Weissbrodt**

**Action sociale**

- Il convient en introduction de rappeler que le rôle du CSR (Centre Social Régional) consiste à venir en aide aux personnes ayant des difficultés sociales ou dépourvues des moyens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine (art. 1, al. 1 LASV).
- La réorganisation territoriale a considérablement modifié le visage de l'ARASPE. Avec l'introduction des PC familles et les rentes pont AVS, la palette des prestations s'est élargie. Le budget pour 2012 contient donc de nombreuses incertitudes. Le comité de direction s'emploie à maîtriser les coûts.
- Nombre de dossiers :  
En 2011, le total des dossiers RI aidés était de 1'052, en sensible augmentation comparé à l'année précédente (916).
- PC-Familles et Rente-pont :  
Suite à l'acceptation par le peuple en mai 2011, la nouvelle loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFAM) est entrée en vigueur au 1er octobre 2011.  
Ces deux nouvelles prestations offrent un coup de pouce :
  - Aux familles à trop faible revenu malgré leur activité salariale en ce qui concerne les prestations complémentaires cantonales pour familles.
  - Aux personnes en fin de droit au chômage proche de la retraite, afin d'éviter de péjorer à vie leur rente AVS en l'anticipant en ce qui concerne la rente-pont.
  - Elles ont également pour but de sortir du régime Ri ces deux catégories de personnes.
- Logement : Si la lettre de garantie n'est plus exigée par les gérances, la pénurie de logements fait que ces dernières demandent des garanties supplémentaires en termes de paiement du loyer courant.
- Mesures d'insertion sociale (MIS) : Une MIS est une action d'insertion de durée déterminée, fournie par un prestataire externe à l'AA, (est également considéré comme prestataire externe un employeur en cas de stage par exemple). Une MIS vise à éviter l'exclusion sociale des usagers du Ri et/ou à favoriser leur réinsertion. Elle doit poursuivre au moins un des objectifs suivants, en référence à l'art. 47 LASV :
  - le rétablissement du lien social
  - la préservation de la situation économique
  - la formation et le recouvrement de l'aptitude au placement.
- Programme FORJAD :  
14 jeunes suivis au CSR Prilly-Echallens ont pu commencer une formation au troisième trimestre 2011 soit par un apprentissage AFP ou CFC, et ils ont intégré la 6ème volée du programme de formation des jeunes en difficultés (FORJAD). Dès le mois d'août, les dossiers RI de ces apprenants gérés par notre CSR ont été transférés progressivement à l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE). A la signature de leurs contrats de formation, ces jeunes ont pu bénéficier d'un appui social et à la formation, octroyé par les collaborateurs de l'association TEM-ACCENT à Prilly ou, selon leurs lieux de formation, par les collaborateurs de la Fondation LE RELAIS à Morges.

#### Déchets

- VALORSA a pris en main la problématique du financement de la gestion de nos déchets. De nombreuses séances décentralisées ont été organisées pour donner une suite à l'arrêté du TF du 4 juillet 2011, à l'encontre de la Cour constitutionnelle vaudoise invalidant le règlement de la commune de Romanel-sur-Lausanne.
- Rappelons qu'il n'y a pas de législation vaudoise et que le Conseil d'Etat a refusé de légiférer...
- Les réflexions et les travaux ont été menés de manière globale et que plusieurs régions du canton ont réfléchi ensemble. Le résumé qui suit est donc une réflexion globale et non « locale »...

- La mise en pratique est fixée au 1er juin 2013, avec un principe de base « Un sac, une couleur, un prix ».
- Le financement est basé sur trois piliers :
- Une taxe au sac (pour les incinérables) avec uniformité régionale
- Une taxe forfaitaire (encombrants, gestion recyclables, ..) avec ajustement annuel
- La fiscalité par l'impôt pour les DSM, déchets de voirie, déchets sauvages, espaces publics.

### **M. Michel Gruaz**

#### **Bois**

Mise de bois : s'est déroulée à la Reverulaz, comme espéré par beau temps, donc dans d'excellentes conditions. Les participants ont vécu un moment sympathique et convivial. 68 stères ont trouvé preneurs, 3 sont réservés pour notre refuge et 4 stères de chêne peuvent encore être acquis auprès du secrétariat. Qu'on se le dise.

#### **Réseau d'eau**

Nous avons déploré une fuite d'eau en janvier, sur une conduite au haut de Cuvillard, en face de chez Monsieur Collet et une nouvelle fuite le 11 avril, toujours sur une conduite communale, laquelle est située sur la parcelle de M. et Mme Jeanneret à Pré-Montagnon.

La facturation de la consommation d'eau 2011 nous réserve une excellente surprise puisque l'eau payée en fonction des compteurs et non plus à l'habitant coûte Fr. 32'000.- de moins à notre Commune.

Le renouvellement de la conduite du Ch. de la Fontaine a débuté le 16 avril. Compte tenu des nombreux services détectés par sondage dans la bande herbeuse, dans laquelle nous aurions aimé poser la nouvelle conduite, celle-ci a dû être placée sous la partie droite de la route sur toute sa longueur. Deux bordiers vont profiter de remplacer leur conduite privée par la même occasion.

#### **Epuration**

Près de 4'000 m' de canalisations EC/EU ont été inspectés par l'entreprise Liaudet Pial de Renens. L'état de nos canalisations est relativement satisfaisant.

#### **Bâtiments**

Dans notre **salle de sports** nous avons procédé au marquage de 4 terrains de badminton au lieu de 3. En outre, le tartan du terrain de basket subira prochainement un traitement visant à ré-agglomérer les grains et prolonger ainsi de plusieurs années sa durée de vie.

#### **Refuge**

Vous vous souvenez que vous ne vous entendiez guère lors du dernier repas du Conseil, ceci à cause de problèmes d'acoustique. Nous avons étudié diverses solutions pour y remédier et fait poser, la semaine dernière, des panneaux d'isolation phonique qui sont tenus par des profilés alu. La couleur blanc cassé du matériau rend notre refuge plus clair. Quant au matériau utilisé toutes les garanties nous ont été données en ce qui concerne sa fiabilité.

### **M. Eric Maeder**

#### **Venoge**

Une enquête publique est ouverte à la demande de l'entreprise de correction fluviale au lieu-dit Roujarde et Lovateire, concernant le projet de protection contre les crues et renaturation de la Venoge. Les pièces relatives à cette demande sont déposées au greffe municipal jusqu'au 2 mai où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

#### **Eclairage public**

21 luminaires avec des lampes au mercure ont été remplacés par des lampes au sodium à la Rue de la Poste et au Chemin des Grandes-Vignes. Un luminaire fonctionnant au LED a été installé à la croisée du Chemin du Calamottet et des Grands-Champs, en test pour un mois.

#### **Route**

- La dernière tranche du remplacement des panneaux de signalisation routière qui ne répondait pas aux normes de réfléchissement a été remplacée au mois de mars par notre employé communal.
- Sur demande des CFF, les places de parc à la gare ont été sécurisées par des blocs en béton pour éviter toute chute de véhicule sur la voie. Les travaux ont été exécutés par le service des routes du canton.

**Réponse à M. Savoy**

Le marquage au sol concernant les priorités de droite entre la Grande Salle et la Maison de commune (Chemin des Grandes-Vignes, Ruelle, Chemin de la Forge) sera fait, lors des travaux d'entretien de nos routes.

**M. Olivier Berthoud****Zone industrielle**

- La Municipalité a fait opposition à un projet Membrez SA sis à Aclens, sur la zone du Coteau, car elle ne l'estime pas conforme au PPA.
- Projet Camion Transport à Vuflens : La Municipalité a refusé de délivrer un permis de construire le 8 juillet 2011. Cette société a fait recours. Par jugement du 13 avril 2012, la Cour de droit administratif du Tribunal cantonal a admis ce recours et renvoyé le dossier à la Municipalité pour qu'elle statue à nouveau. Mme Ingrid Rossel, Syndique et M. Olivier Berthoud ont rencontré le 26 avril 2012 l'avocat en charge de ce dossier afin d'arrêter la position à adopter par la Municipalité. Celle-ci sera discutée en Municipalité, puis avec la Municipalité de Penthaz. Compte tenu du fait que cette décision pourrait cas échéant prendre en compte deux éléments nouveaux survenus en cours de procédure, il est possible que nous statuions à nouveau, toujours négativement, plutôt que de recourir au Tribunal Fédéral, cela pour éviter de figer trop rapidement la situation et dans la même approche que celle qui vous a été présentée lors de la séance extraordinaire du 23 janvier 2012.

**Mme I. Rossel, Syndique****Secrétaire municipale**

La Municipalité a invité Danielle Besançon afin de pouvoir lui exprimer sa reconnaissance en présence du conseil, et de vous présenter sa remplaçante Madame Sandrine Böhlen, qui a complété notre petite équipe depuis le 1<sup>er</sup> mars. Madame Böhlen a deux enfants et habite l'Isle. Elle a été municipale dans sa commune et travaillait précédemment dans une étude de notaire. Nous avons prévu 2 mois de collaboration entre nos deux secrétaires. Madame Besançon a accepté de venir encore un jour par semaine pour répondre aux questions qui n'auront pas pu être abordées pendant la période de transition, ceci pendant le mois de mai, voire de juin.

Danielle : Tu as souhaité prendre une retraite légèrement anticipée après 37 années de bons et loyaux services, comblant ainsi les vœux de ton mari. Nous avons bien essayé de te retenir le plus possible, mais voilà, nous respectons ta décision de profiter des beaux moments qui t'attendent. Nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler avec toi. Durant ces 37 années tu as vu des personnalités bien différentes à la municipalité, j'y ai souvent songé. Il faut une très bonne capacité d'adaptation. Chaque équipe a sa vision des choses et ses propres méthodes.

Au début de ta carrière en 1976 tu travaillais à 30 %, pour la commune, mais ta place de travail était chez toi. Ton travail de l'époque consistait à faire le PV et le courrier le lendemain. Par la suite un bureau communal a été créé dans les locaux de la maison de commune actuelle, mais à tes débuts à cet endroit il y avait encore un chauffage à bois.

Le contrôle des habitants était fait par la gendarmerie de Renens. On n'a peine à imaginer cela aujourd'hui.

Les années 80 furent un passage un peu difficile, il a fallu abandonner cette bonne vieille machine à écrire au profit de l'ordinateur. La muni de l'époque t'avait envoyé prendre deux jours de cours et

hop on se lance dans l'aventure. Tu m'as confié que l'origine de tes premiers cheveux gris datait de cette époque.

Pendant la période des 3 dernières législatures, que je connais évidemment plus précisément, je relève également le soutien que tu nous as apporté et pas seulement dans le domaine administratif. Lors des deux gros dossiers de rénovations de la maison de commune et grande salle, la municipalité a pu compter sur nos dames Lise, Edith et toi-même pour nous accompagner dans nos choix d'ameublement et pour des spécificités liées à vos places de travail.

Pendant ce laps de temps, la population a passé d'environ 560 à 1164 habitants. Les textes législatifs se sont multipliés et complexifiés. Bien du travail administratif en plus, et des citoyens plus exigeants qu'à tes débuts. Et ton temps de travail a passé progressivement à 70%.

Du reste il n'y a pas que les citoyens qui soient plus exigeants. L'Etat aussi, à travers la multitude de textes législatifs de plus en plus précis et compliqués, adoptés par le parlement fédéral, modifiés et encore complexifiés par le parlement cantonal. La mission finale de leur application incombe aux autorités communales qui sont en contact direct avec les citoyens.

Deux exemples pris au hasard. Durant cette longue période la responsabilité des autorités communales a totalement changé, pensons à la complexité des permis de construire et des mesures de sécurité qui leurs sont liées.

Au niveau des manifestations il est indispensable aujourd'hui de veiller à tous les aspects liés à la sécurité publique. Ce qui exige de l'administration communale une charge administrative beaucoup plus lourde et complexe. « Le temps de la bonne franquette vaudoise est définitivement oublié. »

Danielle tu as su te mettre au courant de tous ces changements et nous en rendre attentifs si nécessaire, nous t'en sommes reconnaissants, tu as été pour nous d'une aide précieuse.

Ce travail de secrétaire municipale est très évolutif, ce qui le rend par ailleurs très intéressant. Tu t'y es engagée à fond, soutenant ainsi toutes les municipalités successives. Mes collègues se joignent à moi, pour te dire, très sincèrement merci. Sache encore que tu seras toujours la bienvenue à la maison de commune et que nous aurons beaucoup de plaisir à boire un petit café avec toi. Nous te souhaitons une heureuse retraite et surtout profite bien des voyages que ton François a depuis longtemps planifiés. Les bagages sont déjà prêts.

#### **7. PREAVIS N° 1/2012 : « Rénovation de la place de jeu de la cour du collège »**

Les aménagements de la place de jeu de la cour du collège datent de 1994 et se désagrègent depuis quelques années déjà. Certains des plots de bois imprégnés sont si obsolètes qu'ils pourraient rapidement constituer un certain danger pour les enfants, usagers de la cour. Il est donc devenu impératif de les remplacer. En outre, selon les normes de sécurité en vigueur aujourd'hui et afin d'éviter tout accident, il convient de remédier à l'absence de barrière de sécurité dans le secteur situé entre les deux collèges, soit à l'endroit présentant le plus de dénivelé.

Le projet prévoit le remplacement des plots en bois par des pieux de PET recyclé. La partie dénivelée située entre les deux collèges sera remplacée par un mur imitation pierres naturelles sur lequel sera posé une solide barrière en galvanisé et PET recyclé. En lieu et place des plots actuels, il est prévu de poser deux bancs en PET recyclé. Le montant nécessaire à cet ouvrage est estimé à Fr. 80'000.-, dont 1/3 sera remboursé par l'ASICOPE lors du bouclage de ses comptes 2012.

La commission chargée d'étudier cet objet et formée de M. David Goy, Président, de Mme Sandrine Fonjallaz et M. Alain Vienet, membres, s'est prononcée en faveur du préavis municipal n°1/2012. Et de citer quelques extraits du rapport : « La durée de vie des plots en PET est de 80 fois celle du bois ; la structure du produit évite considérablement les risques de blessures, le produit étant lisse et ne présentant pas d'échardes ; le fait d'utiliser un produit de recyclage permet aux enfants de comprendre l'utilité de recycler les déchets. Par ailleurs, la commission comprend l'utilité de faire un mur avec une barrière au niveau du dénivelé entre les deux collèges, afin de garantir une sécurité qui, aujourd'hui, fait défaut. (...) Quatre entreprises ont répondu aux devis de la Municipalité. Elles utilisent toutes le même produit en PET de l'entreprise Rolog de Tavannes qui, elle, n'a pas été mise

en concurrence, car elle est la seule à commercialiser ce genre de produit. Celle-ci a d'ailleurs été désignée Championne pour la Terre par la communauté vaudoise, en raison de sa contribution précieuse à la sauvegarde de l'environnement, dans le canton, grâce à ce produit, en 2005. C'est l'entreprise Alcor de la Sarraz qui a présenté la meilleure offre pour le moment. (...) ». A l'unanimité de ses membres, la commission s'est prononcée en faveur de ce préavis.

Dans la discussion ouverte par le Président, M. Yves Trottet, plusieurs conseillers ont souhaité s'exprimer :

M. J. Vanderweckene : Avant d'attribuer les travaux à une entreprise, avez-vous songé à lui demander au préalable les attestations concernant par exemple les charges sociales ou la TVA ?

M. Michel Gruaz, Conseiller municipal : Les travaux ne sont pas encore attribués. C'est en effet de grande prudence de demander ces attestations au préalable.

M. M. Ferrari : La durée du matériau recyclé à partir du PET est estimée, selon le rapport, à 80 ans. Est-ce vraiment vrai ? On n'a pas suffisamment de recul pour l'affirmer vraiment et il faut rester prudent.

M. David Goy, Président de la commission : C'est juste, ce qui nous a convaincu, c'est le côté écologique de la démarche, à savoir l'utilisation d'un produit recyclé à partir de déchets en PET.

M. J. Vanderweckene : Ce produit de synthèse durable, dont la longévité est estimée à 80 ans, est illusoire. Toutefois, même s'il ne devait résister que 40 ans par exemple, ce serait une performance.

M. D. Blanc : Quant au choix du matériau qui compose les plots, est-ce que d'autres critères ont été pris en compte, ou ne s'est-on arrêté qu'à l'aspect écologique du produit ?

M. Michel Gruaz, Conseiller municipal : Le produit a déjà fait ses preuves sur le marché et le fournisseur, tout comme l'entreprise de pose, sont au bénéfice de solides références et expériences.

Mme L. Le Grand : Dans ce préavis, un point important est relevé : celui de la sécurité des enfants. Or, dans la cour sont stationnées régulièrement 7 à 8 voitures, qui représentent aussi un danger pour les écoliers. Ne faudrait-il pas également résoudre ce problème-là, en trouvant une autre solution de stationnement pour le personnel enseignant ?

Mme I. Rossel, Syndique : Le problème est récurrent et nous en sommes parfaitement conscients. Nous prévoyons de résoudre ce problème lorsqu'il y aura lieu de construire le bâtiment parascolaire, à proximité. Le projet devrait voir le jour en 2015.

M. M. Ferrari : Pour le personnel enseignant, des places de parc existent en nombre vers la salle de sports. Ne peuvent-ils faire quelques pas ?

M. Yves Trottet, Président : Le problème des voitures dans la cour d'école n'est pas l'objet de ce préavis. Toutes questions à ce sujet devraient être reprises sous le point 9 : Divers et propositions individuelles.

M. F. Passeraub : Concernant le choix du matériau recyclé à partir du PET et néanmoins dérivé du pétrole, je regrette ce choix alors que l'industrie du bois est en plein essor et offre de nombreuses solutions, propres et naturelles. Il n'y a pas seulement les bois de sapin, on pourrait recourir à l'if par exemple, très utilisés en montagne et quasi imputrescible.

M. Michel Gruaz, Conseiller municipal : D'autres solutions auraient pu être envisagées, telles que le recours à des pieux en béton. Il faut savoir que les pieux en bois ne sont pas « innocents », le traitement qui les imprègne pour durer n'est de loin pas inoffensif. De plus, ces solutions sont plus onéreuses. Nous avons opté pour un compromis raisonnable et néanmoins respectueux de l'environnement puisque recyclé et encore une fois recyclable.

Après avoir clos les débats, le Président, M. Yves Trottet, a soumis cet objet à l'approbation du Conseil :

Dans sa séance du 26 avril 2012,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville  
vu le préavis municipal N°1/2012 du 19 mars 2012 ;

ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(à l'unanimité moins 5 abstentions et 1 non)

1. D'accorder à la Municipalité, un crédit d'investissement de Fr. 80'000.-, destiné à la rénovation de la place de jeu de la cour du collège ;
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un recours à l'emprunt de Fr. 50'000.-, le solde par la trésorerie courante, étant entendu que l'ASICOPE participe pour un tiers (Fr. 26'600.- environ) du montant des travaux ;
3. D'amortir cet investissement, après déduction de la part ASICOPE, par un prélèvement initial de Fr. 9'000.- sur le fonds de réserve pour aménagement extérieur du collège, compte 9282.0, puis par un montant constant sur 10 ans, étant entendu que la Municipalité a la possibilité de procéder à des amortissements extraordinaires.

#### **8. PREAVIS N° 2/2012 : « Salle de sports – Remplacement du carrelage du hall supérieur »**

Datant de 1999, la salle de sports présente depuis 2009 le décollement du carrelage d'un secteur, au centre de la partie nord. Ce secteur a été remplacé pour un coût de Fr. 2'937.-. Suite à ce défaut, la Municipalité a fait faire une expertise concernant la stabilité du bâtiment par le Bureau d'ingénieurs Lugeon. Le résultat de cette dernière montre que le bâtiment est stable et que les causes du décollement des carreaux sont à rechercher ailleurs. Selon différentes entreprises de carrelage contactées, la raison de ces décollements tient à l'absence de joints de dilatation. La Municipalité a pris l'option de tenter une réparation, compte tenu des devis reçus (Fr. 48'000.- et Fr. 72'000.-) pour le renouvellement total. En 2011, il a été constaté le décollement d'un deuxième secteur, au nord-ouest du hall supérieur. Le carrelage a été recollé pour un montant de Fr. 5'001.50. Lors de deux réparations, des joints souples ont été réalisés dans le sens de la longueur. (...) A ce jour, les parties de carrelage déjà remplacées ne bougent pas. Sur plusieurs secteurs, le carrelage sonne par ailleurs creux, mais ne se soulève pas. Certains secteurs de la pose initiale sont apparemment stables. En revanche, deux secteurs sont décollés et sont à remplacer pour un devis de Fr. 5'000.-. Afin de déterminer avec plus de certitude l'opportunité de réparer les secteurs décollés, deux joints dans le sens de la largeur vont être réalisés, afin de réduire les tensions. Cette tentative, en fonction des constatations de la Municipalité, va lui permettre de se déterminer quant au remplacement ou non du carrelage dans son entier. La Municipalité souhaite avoir le crédit nécessaire pour le remplacement total si d'aventure la création des joints devait provoquer de nouveaux décollements. Estimant qu'elle ne peut laisser le hall dans un état insécurisant pour les élèves en particulier, dans l'attente de pouvoir soumettre un préavis à une séance de conseil. En clair, si la nouvelle tentative de création de joints devait provoquer des décollements dans la partie sud du hall supérieur, le projet de la Municipalité est :

- 1- d'enlever le carrelage sur toute la surface du hall supérieur ;
- 2- de poncer et lisser la dalle ;
- 3- de poser un nouveau carrelage de même aspect, mais selon les règles de l'art, soit avec des joints souples qui garantiront son usage à long terme.

Le financement de cet investissement est estimé à Fr. 55'000.- et sera assuré par le recours à l'emprunt.

La commission chargée d'étudier cet objet et formée de M. Hervé Bandini, Président, Mme Lise Le Grand et M. Marc Schelker, membres, s'est prononcée en faveur du préavis municipal n°2/2012, à la condition que les deux amendements proposés soient également acceptés. Et de citer quelques extraits du rapport : « Une tentative de réalisation de deux joints de dilatation dans le sens de la largeur est prévue afin de reprendre les tensions, à l'origine du décollement. Cette tentative permettra de déterminer si la création de ces joints de dilatation suffira pour résoudre durablement

le problème ou si un remplacement de l'entier du carrelage avec une pose dans les règles de l'art sera nécessaire. La Municipalité sollicite par anticipation le crédit nécessaire au remplacement éventuel du carrelage en cas d'échec de la tentative afin de pouvoir, cas échéant, intervenir durant les vacances scolaires d'été 2012. Et si de nouveaux problèmes devaient surgir, la Municipalité pourrait activer ce crédit jusqu'au 30 juin 2013 pour une réalisation des travaux durant les vacances scolaires d'été 2013. La commission relève la particularité de solliciter un crédit 'au cas où' mais se range derrière cette proposition empreinte de pragmatisme. Par contre, elle souhaite que le délai de validité du préavis au 30 juin 2013 soit formalisé. En effet, si la création des joints de dilatation s'avérait suffisante, il n'y aurait pas lieu d'avoir un crédit approuvé par le conseil pour un remplacement de l'entier du carrelage d'un montant de Fr. 55'000.- qui resterait ouvert dans un dossier. La commission relève également qu'à la rubrique « Projet » du préavis municipal (point 2), il s'agit bien d'un ponçage et lissage de la chape et non de la dalle. M. Gruaz ayant eu la confirmation qu'il y a bien une chape à cet endroit et que le carrelage n'est pas posé directement sur la dalle. (...) Ainsi, sur la base du préavis et des explications obtenues, la commission propose à l'unanimité, d'accepter le préavis municipal 2/2012 avec les deux amendements suivants :

- 1) Fixer au préavis une date limite de validité au 30 juin 2013
- 2) Modifier le point 2. De la rubrique « Projet » en remplaçant le mot « dalle » par « chape ».

Dans la discussion ouverte par le Président, M. Yves Trottet, plusieurs conseillers ont souhaité s'exprimer :

Mme A. Pichard : Dans ce projet de réfection, est-ce que d'autres solutions de revêtement ont-elles été envisagées ?

M. Michel Gruaz, Conseiller municipal : Nous avons effectivement étudié d'autres solutions. Les coûts sont très similaires et nous avons préféré maintenir la solution du carrelage.

M. J. Vanderweckene : Dans une précédente séance et pour un autre objet, j'avais déjà posé la question s'il n'était pas préférable de recourir à l'emprunt, les taux bas étant particulièrement intéressants. On m'avait répondu par la négative, moyennant différents arguments. Pourquoi dès lors recourir à l'emprunt pour ces « petits » travaux ?

M. Olivier Berthoud, Conseiller municipal : Un prêt à taux fixe de 2,9 % arrive à échéance prochainement. Afin d'éviter des microcrédits et d'obtenir un nouveau prêt à taux intéressant, nous allons regrouper 4 préavis nécessitant des investissements. Ainsi nous payerons une charge égale en francs, tout en augmentant les amortissements.

Après avoir clos les débats, le Président, M. Yves Trottet, a rappelé à l'Assemblée que la commission chargée d'étudier cet objet et présidée par M. Hervé Bandini, a complété les conclusions du préavis par deux amendements :

- 1) Fixer au préavis une date limite de validité au 30 juin 2013
- 2) Modifier le point 2. De la rubrique « Projet » en remplaçant le mot « dalle » par « chape ».

La Municipalité s'alliant pleinement à la proposition de la commission, les amendements n'ayant par ailleurs pas été remis en discussion par l'Assemblée législative, M. Yves Trottet, Président, a soumis cet objet amendé à l'approbation du Conseil :

Dans sa séance du 26 avril 2012,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville  
vu le préavis municipal N°2/2012 du 19 mars 2012 ;  
ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé



(à l'unanimité)

1. D'accorder à la Municipalité, un crédit d'investissement de Fr. 55'000.-, destiné au remplacement du carrelage du hall supérieur de la salle de sports, à la condition de tenir compte des 2 amendements suivants :
  - 1) Fixer au préavis une date limite de validité au 30 juin 2013
  - 2) Modifier le point 2. De la rubrique « Projet » en remplaçant le mot « dalle » par « chape ».
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un recours à l'emprunt de Fr. 50'000.-, le solde étant financé par la trésorerie courante ;
3. D'amortir cet investissement par un montant constant sur 10 ans, étant entendu que la Municipalité a la possibilité de procéder à des amortissements extraordinaires.

## 9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Au chapitre des divers et propositions individuelles, plusieurs conseillers ont encore souhaité prendre la parole :

Mme F. Le Grand-Reymond : Revenant à la question du stationnement des voitures dans la cour de l'école, ne pourrait-on pas envisager de créer des places réservées pour la journée aux enseignants, le long de la route de Bovon, là où elles existent déjà ?

M. M. Ferrari : Cette route est-elle cantonale ou communale ?

Mme I. Rossel, Syndique : Elle est cantonale.

Mme F. Le Grand-Reymond : En quelques mots, je désirerais vous informer de l'Ecole de musique de l'Harmonie du Pontet de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix. Cette école a été créée en 1980 et l'Harmonie du Pontet est née en 1990. Les répétitions, les concerts, les fêtes du village ont laissé des souvenirs incroyables pour tous les enfants qui ont grandi à Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix. C'était l'école de musique, mais aussi l'école de l'amitié. En août 2011, trois copines d'enfance, Sylvie Füllemann, Rachel Allistein et moi-même avons décidé de reprendre la direction de cette école afin que nos enfants puissent avoir l'occasion de vivre eux aussi dans ce monde magique de la musique et de l'amitié. Nous avons plusieurs objectifs pour la rentrée scolaire 2012 :

1) Des cours d'initiation musicale seront mis sur pied pour les enfants de 3 à 6 ans. Nous avons déjà 15 enfants préinscrits.

2) Nous élargissons le choix des instruments ; en plus des cours de cuivre, flûte à bec, flûte traversière, percussion, clarinette et saxophone, des cours de piano et de guitare seront organisés au sein de l'école.

3) Un des souvenirs marquants étant de jouer ensemble, entre copains, nous allons créer durant l'année 2013 un atelier de musique (dans le style Harmonie-Junior) afin de donner la possibilité aux élèves de se rencontrer en préparant un petit concert.

Ainsi, si vous désirez plus d'informations ou si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous contacter ou tout simplement, venez vivre un moment de musique samedi soir, 28 avril 2012, lors du concert annuel de l'Harmonie du Pontet, à la Grande Salle de Vufflens-la-Ville.

M. J. Vanderweckene : Tout en remerciant la secrétaire du Conseil pour son travail, M. Vanderweckene souhaite qu'en fin de PV, une page annexée à celui-ci relève pour aide-mémoire toutes les questions auxquelles la Municipalité n'a pas su ou pu donner réponse immédiatement et auxquelles elle répondra ultérieurement.

Mme A. Pichard : Est-il vrai que les panneaux solaires du refuge ont été volés ? Quel est le montant du dommage ? Il y a peu de temps, nous avons déjà le cas des chenaux, également volés... Ne faudrait-il pas contracter une assurance vol ?

M. Michel Gruaz, Conseiller municipal : Nous confirmons le vol et avons prévu de contracter une assurance vol. La semaine prochaine, nous poserons les nouveaux panneaux. Cela coûte près de Fr. 4'500.-. Nous avons également étudié la solution d'installer une armature de protection, à l'exemple

d'autres communes... Mais en cas de vol, les dégâts seraient encore plus importants, et nous y avons renoncé.

M. Yves Trottet, Président : Sur proposition de M. René Parrat, nous avons décidé de modifier les heures d'ouverture du bureau de vote. Jusqu'à ce jour, les heures du scrutin étaient toujours fixées le dimanche de 10h00 à 11h00. Désormais, les heures du scrutin seront :

**Le dimanche de 09h00 à 10h00.**

Ce changement entre en vigueur avec effet immédiat et concerne donc les élections prévues le 17 juin 2012. Une information sera faite à la population par le biais du prochain BIOV.

La parole n'ayant plus été demandée, le Président, M. Yves Trottet, a remercié l'Assemblée de sa très bonne collaboration. Il a rappelé les dates des séances du Conseil communal fixées en 2012, ainsi que les prochaines votations fédérales et cantonales :

- 13 juin 2012
- 31 octobre 2012
- 12 décembre 2012
- La sortie et le souper du Conseil communal : 7 septembre 2012
- Les prochaines votations fédérales et cantonales : 17 juin 2012

La séance a été levée à 21 h 30.